

# MODERNS D'EMPLOIS

Journal du Syndicat National Unitaire de l'ANPE



<http://snu.anpe.free.fr>

## BILANS ET RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE

*Cette fin de printemps n'est pas comme les autres. Nous avons la tête et le cœur chamboulés, nos sentiments se partagent entre la force, le dynamisme, la joie créés par cette immense mobilisation qui a embrasé les rues de nos villes, et un goût amer d'inachevé, de défaite face à ce gouvernement d'experts en contre-réforme libérale.*

*Ils n'ont pas cédé mais nous n'avons pas été vaincus. L'opinion reste largement favorable au mouvement. L'éducation nationale a été le cœur du mouvement social et a réussi à faire fléchir le gouvernement sur quelques points de son projet de décentralisation. Les 4 couleurs de la FSU, notre fédération, ont pris une place centrale dans toutes les manifestations. Sur les retraites, Fillon est en train d'égrainer un à un ses articles au Parlement. Qu'a-t-il manqué pour être victorieux? Pas simple à décrire en une seule phrase, en tout cas on a bien senti que par au moins deux fois tout était possible - le 14 et le 26 mai - et qu'il s'en est fallu d'un cheveu pour que la grève générale interprofessionnelle ne prenne son élan! La responsabilité de la direction de la CGT est grande dans cette absence de 'coup de pouce' qui aurait pu changer les choses.*

*A l'Agence, nous avons également une réelle amertume face au projet de décret statutaire qui continue son chemin. Par une concordance des temps étonnante, la fin de la première phase de confrontation sur le statut s'est juxtaposée avec le mouvement général de luttes contre le projet de retraites Fillon et la décentralisation Raffarin. Concordance également des méthodes puisqu'à la signature en catimini de la confédération CFDT le 15 mai, suivie par la CGC, sur les retraites a répondu en interne la signature de la CFDT, de la CGC et de l'UNSA.*

*Nous n'avons pas été en capacité d'élever les luttes à un niveau suffisant pour faire plier la Direction Générale. Où avons-nous commis des erreurs? Nous ne sommes pas aujourd'hui capables de l'écrire. En tout cas la logique comptable du gain individuel immédiat, même partiel, a eu le*

suite page 2

## AU SOMMAIRE DU N° 9

À L'AGENCE :

- Première manche!, p.1 et 3
- Un projet bien cohérent, p.2
- Chèques Restaurants 2002, p.4
- Une collègue meurt pendant son travail, p.4
- Le SNU à MUTACMA, p.4

ACTUALITÉ :

- Les bonnes recettes de Dame OCDE, p.4
- Raffarin! Si tu savais..., p.5



voir p.3

**STATUT DES AGENTS DE L'ANPE**  
SIGNEZ LA PETITION INTERSYNDICALE

ACTUALITÉ :

- Unedic : 850 000 chômeurs exclus, p.5
- Assurance Maladie, p.6
- G8 illégal!, p.7
- Le gouvernement s'en prend aussi au RMI, p.7

LIVRE :

- Un livre pour tout savoir sur l'Irak..., p.6
- «Pour un Grenelle de l'Unedic», p.6

SILOUHETTE : Bernadette, p.8



© Philippe Sabater

# PREMIÈRE MANCHE!

**Le mois de mai 2003 restera dans beaucoup de mémoires comme le temps des grèves et des manifestations. A l'ANPE, les journées des 26 et 27 ont constitué le point d'orgue des mobilisations contre la réforme statutaire. Il est possible de tirer, à chaud, quelques premiers enseignements de ce mouvement et surtout de tracer quelques perspectives pour les mois à venir.**

Nous ne pratiquerons pas la langue de bois. Disons le sans détour, les résultats de la mobilisation n'ont pas été à la hauteur de nos espérances. Il faut se garder cependant de noircir le tableau, car contrairement à ce qui se dit ici ou là, la grève du 26 mai n'a pas été un échec : compte tenu du nombre important de collègues en congés, le fait qu'un tiers des agents aient manifesté par la grève leur rejet du projet de la Direction, constitue un élément important du rapport de forces. La manifestation natio-

nale du 27 mai, colorée et combative, faisant la jonction avec l'immense manifestation des personnels de l'Education Nationale, a montré également la force potentielle du mouvement de contestation. Nous parlerons plutôt, en ce qui nous concerne, de résultats en demi-teinte, conséquences d'une double fracture qui a affaibli l'élan de la mobilisation : changement de braquet dans les méthodes de la DG, et rupture profonde du front intersyndical.

(Lire la suite en page 3)

<http://www.infostatut.snu.free.fr>

dessus. Les profonds déséquilibres destructeurs que va entraîner le nouveau statut n'ont pas été suffisamment perçus, le prix exorbitant en terme, de concessions que nous aurons à payer quotidiennement a été escamoté... Mais il s'agit de « ni rire, ni pleurer, comprendre » et nous ne sommes pas partisans du syndicalisme des catacombes. Dans la mise en œuvre et dans la période transitoire s'ouvrant sur les 2 ans qui viennent, beaucoup de points vont devenir lumineux, voire « fluorescents » ; beaucoup d'agents vont avoir besoin d'un syndicalisme de contre-pouvoir pour les défendre individuellement et quotidiennement et nous serons là, en ne cédant rien à la Direction Générale, pas même un millimètre de terrain.

Les rendez-vous d'automne sont pris. Un quatrième contrat de progrès qui, même s'il reste voilé aujourd'hui, dessine déjà une silhouette très libérale (ne parle-t-on pas de filiale tarifant ses productions ?) Nous savons que dans le combat pour défendre les valeurs et missions de Service Public nous serons nombreux à partager cet objectif. Pas seulement d'ailleurs dans la nécessaire critique mais aussi en élaborant des éléments de contre-projet.

Les conditions de travail doivent rester pour nous un terrain d'action prioritaire et il y aura beaucoup à faire. A la rentrée nous aurons à subir les conséquences du deuxième volet du PARE, puisque l'avenant à la convention UNEDIC du 01/01/01 entrera en vigueur (toujours approuvé par les mêmes...) Les Assedic se préparent à informer au moins 650 000 chômeurs que leurs droits aux indemnités vont soit diminuer, soit être supprimés. Cette situation intolérable entraînera tensions et drames humains et les agences ne seront pas épargnées par les échos qu'entraîneront ce PARE bis. Le SNU dans tous ces rendez-vous tiendra sa place.

Noël Daucé

## Isabelle fait ses comptes

En tant que conseiller, je me suis intéressée à ce que pourrait m'apporter la « modernisation statutaire ». Je n'ai pas quatre ans d'ancienneté, donc je ne ferai pas partie des 8% de conseillers qui auront accès au poste de CP.

Avec mes deux années d'ancienneté, je peux éventuellement bénéficier du plan individuel d'accélération de carrière. Mais à l'âge que j'ai, « faut pas rêver », ce n'est pas encore pour moi !

La reprise d'études ? Je ne suis pas de niveau 2 donc ce n'est toujours pas pour moi.

La VAP : déjà il va falloir monter un dossier. Quand ? Sur le temps résiduel. Et quand vais-je faire mon travail personnel ? Il ne me reste plus que le soir, chez moi. En plus, pendant environ deux ans, il va falloir faire des sourires et dire « amen » à tout ce que voudra mon Dale. Et tout ça pourquoi ? 10 points d'indice pendant cette période. Et si le jury ne valide pas le dossier, retour à la case départ.

Enfin il me reste le CCA. Là encore je vais constituer un dossier avec les mêmes conséquences. Cette fois, avec beaucoup de chance, je l'obtiens. Chouette ! une prime de 840 euros brut ! Mais on n'a rien sans rien, cette compétence, je vais devoir la mettre en pratique. Encore des tâches supplémentaires sans plus de temps accordé. Et tout ça pour quoi ? Si je fais une moyenne sur les trente années qu'il me reste à effectuer, j'aurai gagné dans le cadre du CCA 25,30 euros brut par mois !

Donc, finalement, que va m'apporter cette réforme ?

Texte paru dans la Gazette du SNU Haute-Normandie

# À L'AGENCE

## Un projet bien cohérent

**Rechercher les fondements de la réforme statutaire produite par la DG n'est pas un exercice vain. Il permet de repérer la cohérence profonde de ce statut avec les politiques de « modernisation » et de libéralisation des services publics. Ce projet de statut s'inspire des préconisations formulées par de nombreux rapports sur la « modernisation de l'État » visant à introduire toujours plus de critères relevant du secteur privé dans la gestion des services publics.**

### Les établissements publics, laboratoires de la libéralisation des services publics

Un récent rapport s'attache aux Établissements Publics Nationaux analysés comme le « nécessaire laboratoire » de ces nouveaux critères de gestion.<sup>1</sup> L'innovation majeure réside dans la promotion d'une nouvelle culture de gestion assise sur la logique de la performance. « La nature propre des missions de service public (priorité à l'intérêt général sur l'intérêt particulier, action à contre-cycle des marchés, coûts de structure élevés liés au principe d'égalité de traitement, absence de sanction de la non qualité des clients) n'est aucunement antinomique avec l'adoption d'une logique de performance ». Tout au plus le rapport Rochet concède que « celle-ci doit être plus complexe que celle adoptée dans le secteur concurrentiel qui a plus de latitude pour faire évoluer son organisation et est en interaction directe avec ses clients ». La place du contrôle de gestion est décisive permettant, par des analyses comparatives, d'allouer les ressources humaines et financières au vu de la productivité des services (« rééquilibrer les activités sous-dotées en prélevant sur les activités sur dotées »).

### L'ensemble des choix de gestion de l'établissement

Enfin, le rapport se penche sur la nécessaire définition et connaissance des métiers correspondant aux activités des processus, qui permet une bonne affectation des agents selon le principe « la bonne personne à la bonne place ». Car « le principe de la distinction du grade et de l'emploi ne permet pas de faire un lien automatique entre une compétence offerte et une compétence clé pour piloter une activité ». Pour que cette nouvelle culture de gestion soit réellement mise en œuvre, il faut qu'elle inspire l'ensemble des choix de gestion de l'établissement. En particulier, la déclinaison des objectifs doit s'effectuer à chaque échelon de

l'organisation afin que chacun puisse « examiner en quoi il peut contribuer à la performance collective ». Les incitations traditionnellement utilisées en gestion des ressources humaines (primes, bonus, déroulement de carrières) doivent être gérées au regard de l'accomplissement, par chacun, des objectifs de performances qui lui sont assignés. Dans les services publics, cette logique de la performance individuelle guide les transformations en matière de ressources humaines. A l'ANPE, le statut présenté par la DG s'inspire largement de cette conception libérale même si aujourd'hui les aspects les plus caricaturaux ne sont pas formulés dans le texte.

### La mise en concurrence de l'Agence

Dans notre Établissement, cette logique de la performance prend toute sa dimension au regard des transformations institutionnelles en cours. La performance de notre établissement devient un critère indispensable dans la mise en concurrence de l'Agence avec d'autres opérateurs privés intervenant sur le marché du travail. Dans ce schéma, la pérennité des missions du service public n'est plus garantie, la légitimité essentielle proviendrait de l'efficacité de son action et des performances réalisées. La remise en cause radicale du SPE en Allemagne est là pour nous rappeler l'extrême nocivité d'une telle orientation.

Nous ne sommes nullement à l'abri de telles mésaventures en France. L'épée de Damoclès de la mise en concurrence de l'Agence avec d'autres opérateurs dans la mise en œuvre du PAP reste bien présente dans les futures renégociations de la convention PARE.

D'ores et déjà, la loi de décentralisation laisse les pleins pouvoirs aux conseils généraux dans la mise en œuvre du RMI. Il leur appartiendra en particulier de discuter avec les opérateurs qu'ils retiendront, au nombre desquels peut figurer l'ANPE, des conditions dans lesquelles ils veulent

mener leur politique d'insertion et/ou de retour à l'emploi des bénéficiaires du RMI. Nul doute que, dans beaucoup de régions, les « performances du service public » seront évaluées avant de signer ou reconduire la convention. Cette pression considérable est d'autant plus injustifiée qu'à aucun moment une véritable réflexion est conduite sur les critères de performances.

### Le Contrat de Progrès, fidèle reflet de cette évolution

Les tout premiers échanges autour du 4<sup>e</sup> Contrat de Progrès (2004-2008) ne suscitent aucun doute. La version provisoire et synthétique présentée par la DG dans les Comités régionaux de l'ANPE ne fait que prendre acte de ces évolutions en les présentant comme inéluctables. Ainsi, sous le chapitre de l'efficacité (« les défis à relever »), apparaît la nécessité de consolider la réforme du statut du personnel pour « mieux gérer et reconnaître les professionnalités individuelles ». De même, dans le cadre d'une « nouvelle logique d'action territoriale », l'ambition de l'Agence consiste, à côté de son rôle d'opérateur des politiques de l'emploi, à « contribuer » aux politiques d'insertion. La boucle est bouclée lorsque confrontée à « une multiplicité d'acteurs », les maître mots deviennent « performance », « efficacité », « productivité ».

C'est bien un projet cohérent qui a guidé l'élaboration de ce statut. Certains parleront de « modernisation de l'État ». Quant à nous, nous préférons le qualifier de marchandisation et de libéralisation des services publics. En tout cas, nul ne pourra contester que les valeurs de service public sont rognées au profit du critère de performance tout droit issu du monde marchand. ■

Corrado Delfini

<sup>1</sup> Claude Rochet - Les établissements publics nationaux : un chantier pilote pour la réforme de l'Etat. (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/024000644/0000.pdf>). L'auteur souligne que la distinction EPA-EPIC a perdu de son sens notamment en matière de recrutement et statut du personnel, en matière de développement de ressources propres et d'activités commerciales. Il préconise d'ailleurs d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine vague de réforme de l'Etat un statut unique générique, proche de celui de l'EPIC actuel.

## Lettre à une amie après la grève

**O**n a coutume de dire qu'il est facile de partager les succès mais que les batailles perdues ramènent peu d'amis. Pour autant cette vérité ne me fait pas regretter de m'être engagé dans la lutte contre ce « statut CANCER », comme tu le dis.

Bien sûr, il serait plus confortable d'avoir connu les sourires de la victoire et de laisser les grimaces de déception aux paroleurs de langue de bois et de guimauve de la DG et à ses séides. Et il y a des « Points Sur » qui mériteraient plus que du mépris, tant le mensonge et « les mains sales dans le pot de miel » sont évidents. Mais ne perdons pas de vue l'essentiel : tu es déçue. Ça tombe bien, je le suis aussi, à la hauteur de la volonté de victoire dans cette lutte qui nous mobilisait. Mais la déception, si difficile à partager ne me fera pourtant pas changer mes idées ni arrêter la bataille. Ce sera plus long, c'est tout.

Nous rêvions d'une victoire rapide, c'était une erreur. Nous n'avons pas encore su faire auprès de la plus grande majorité des agents la démonstration de la nocivité de ce statut. Mais la vérité viendra vite et balayera les illusions sur cette direction de combat dont nous sommes affligés.

Notre établissement s'est construit sur une idée : l'« intermédiation » entre le marché de l'emploi et les demandeurs. Chaque fois que nous rapprochions un DE de ses objectifs professionnels notre travail prenait du sens. Depuis une dizaine d'années, poussée par le libéralisme ambiant, l'Agence tend vers le service exclusif aux entreprises, parfois chasseuses de primes, et qui en veulent toujours plus. Ce statut vise à ériger en norme ces pratiques critiquables et à faire des agents des serveurs zélés, voire parfois des flics. La pression qui s'est installée dans toutes les régions est féroce. Avec ce statut elle deviendrait légale.

Si vous êtes un « super agent » votre DALE s'opposera à votre demande de mutation. Si vous ne lui plaisez pas il vous glissera une dague entre les côtes par un avis bien senti à l'occasion d'une demande de VAP. Et pour être bien sûr de vous étouffer, une VAP positive devra être renouvelée après trois ans pour toute mutation. Il faudra faire du chiffre pour valoir au chef une belle prime.

Ce statut veut nous enfermer dans un filet aux mailles serrées qui rendra la vie professionnelle insupportable ! Mais avant d'en arriver là, la DG devra mettre en place tout un arsenal répressif. À nous d'en faire la démonstration et d'offrir des perspectives de luttes victorieuses. La pétition contre ce « statut CANCER » est l'occasion de démontrer que les agents n'acceptent pas ce projet régressif.

Ce n'est pas le moment de lâcher le manche ! ■

Samuel Laforge

(suite de la première page)



## PREMIÈRE MANCHE!

Il faut dire en effet quelques mots de la Direction Générale, qui, dans les deux semaines entourant le 26 mai, a déployé un arsenal de mesures anti-grève, un feu roulant de méthodes en rupture avec ce que nous connaissions auparavant, même en période de conflit. Sur le fond des arguments, la DG a procédé à une véritable arnaque, en cantonnant sa communication sur les « gains » financiers à court terme (reclassements, avancements accélérés, CCA) et en occultant les éléments concernant la philosophie du statut (pouvoir accru aux managers opérationnels, plus grande flexibilité dans la GRH, ralentissement de carrière, inégalité des agents face au reclassement). Sur la forme de cette campagne anti-grève, la DG a passé la ligne blanche et se comporte désormais comme un véritable patronat de combat : refus de comptabiliser les agents qui souhaitent annuler un congé préalablement posé pour être gréviste, comptabilisation à part des administrateurs en grève, refus d'étaler les retraits de salaire... L'utilisation des DALE comme vecteurs de la bonne parole de la DG, la veille de la grève, constitue un tournant dans les relations sociales et une véritable menace sur l'esprit de citoyenneté au sein de l'encadrement.

Le second tournant a été le ralliement honteux aux thèses de la DG de trois syndicats minoritaires, quelques jours avant la grève, véritable coup de poignard dans le dos de la mobilisation. Nous ne raffolons pas des relations intersyndicales fondées sur l'invective et préférons le débat sur le fond. Mais cette précipitation à signer des accords entérinant des régressions sociales a creusé une fracture profonde et durable au sein de l'Agence.

### La DG avance masquée

Pour notre part, nous persistons et signons sur ce qui fait le cœur de notre opposition au projet de la DG. Ce nouveau statut, d'essence libérale, enfonce des coins redoutables dans les garanties individuelles et collectives qui sont le socle d'un statut d'agent public. Entre les espoirs de gains financiers et la certitude d'une aggravation des conditions d'exercice de nos métiers, il est parfaitement clair que le jeu n'en vaut pas la chandelle. La Direction

a délibérément utilisé le chantage au retrait de l'enveloppe budgétaire, mais sans jamais expliciter les contreparties exorbitantes induites par son acceptation. En réalité, la DG avance masquée et garde entre ses mains ses atouts maîtres, car de très nombreux articles du statut renvoient en fait à des décisions qui seront prises ultérieurement par le Directeur Général.

C'est pourquoi nous avons décidé d'une stratégie qui a pu apparaître complexe à certains collègues, mais qui était pourtant la seule responsable : lutter pied à pied contre tous les aspects régressifs du projet en y opposant des contre-propositions alternatives tout en dénonçant, du début à la fin, la philosophie profondément perverse et inacceptable qui le fonde.

### Les avancées de la négociation ne doivent rien aux syndicats signataires

Il est aujourd'hui cocasse de voir les trois syndicats minoritaires revendiquer la paternité des avancées de la négociation, alors qu'entre le 27 février et le 7 mai, la Direction Générale n'a eu de cesse de répondre, en les détournant, aux arguments du SNU. A notre opposition intransigeante vis à vis d'une filière « rebut », la DG a répondu par le reclassement de tous les assistants de gestion au niveau I. A la revendication de double voie de promotion, elle a répondu par les deux systèmes de VAP. A l'étanchéité des filières elle a répondu par la possibilité de promotion en diagonale aux niveaux II et IV.A. Au risque de voir transformer les activités d'appui en filière de relégation, elle a répondu par un rééquilibrage numérique des re-classifications. Au constat que les conseillers étaient les grands oubliés de la réforme, elle a répondu par la promotion sur place de 1 200 conseillers au niveau III. A notre insistance pour prendre en compte le blocage de certains collègues en bout de grille, la DG a déplaçonné d'un échelon les niveaux II et III. A notre campagne de sensibilisation sur l'usure au travail et le vieillissement actif, elle a mis en place le PIAC (Plan Individuel d'Accélération de Carrière). A notre obstination à promouvoir un plan de résorption de la précarité, elle a ouvert les concours internes aux CDD. Enfin, à l'argument « Tout le monde doit gagner », elle a répondu par un saupoudrage des primes et des avancements accélérés ainsi que par l'invention des CCA « light ».

### La boîte de Pandore

Nous sommes fiers d'avoir pu peser sur une négociation où tout n'était pas joué d'avance. Mais nous sommes plus fiers encore d'avoir sauvé



© Philippe Sabater

l'honneur du syndicalisme combatif, en étant le seul syndicat, lors du CCPN du 19 juin, à voter, de manière claire et résolue, CONTRE L'ENSEMBLE DES TEXTES proposés par la DG : le projet de décret qui sera soumis au Conseil d'Etat, ainsi que le décret simple et les arrêtés qui viennent compléter ce sinistre projet. Insistons à nouveau sur le caractère très particulier - et selon nous très préoccupant - de l'architecture générale de ce projet. Il s'agit d'un système en forme de poupées russes où les textes viennent s'emboîter les uns dans les autres. Le décret qui sera soumis au Conseil d'Etat ne sera que la carcasse, l'enveloppe externe où viendront se loger des décrets simples, puis des arrêtés, et enfin des Décisions du Directeur Général. Encore une fois, la DG est en train de nous vanter l'emballage sans dire un mot de ce qui sera dans la boîte de Pandore.

### Deux gros dossiers à venir

Après cette période de lutte ouverte et exacerbée, nous entrons désormais dans une phase de résistance prolongée. C'est pourquoi il est vital de signer massivement la pétition intersyndicale qui dit NON au nouveau statut, de façon à matérialiser cette ligne de résistance au sein du personnel. Du point de vue institutionnel, il peut y avoir quelques rebondissements à l'occasion du passage du texte au Conseil d'Etat (probablement à l'automne). Mais c'est surtout la mise en œuvre des mesures transitoires qui va déclencher une avalanche de nouveaux problèmes : la valse des re-classifications, des PIAC, des VAP et des CCA, va engendrer son cortège de conflits et de recours. La période transitoire, qui s'étale sur 2 ans, s'annonce même comme une zone de tempêtes, si l'on en croit la floraison de PQ. SR régionaux ou locaux qui contredisent déjà ce qui a été négocié au niveau national. De façon plus générale, parce que ce nouveau statut donne plus de pouvoir au Directeur Général, qu'il renforce celui des hiérarchies locales et régionales, le personnel aura besoin, pour se défendre, de syndicats indépendants et solides, capables d'exercer un véritable contre-pouvoir, tant au plan régional que national. L'ambition du SNU est de s'imposer comme le pivot de ce contre-pouvoir.

Nous l'avons souligné plus haut, le statut du personnel n'est que la partie aujourd'hui émergée d'un iceberg beaucoup plus considérable. Dès la rentrée, deux gros dossiers vont compléter la réforme statutaire :

- le dossier « autonomie / contrôle » parfois baptisé pompeusement « agent acteur ».
- le 4<sup>e</sup> Contrat de Progrès qui fixe les grandes orientations de l'Agence.

Ces deux chantiers viendront dessiner de façon plus précise les intentions de la Direction Générale et éclairer la logique profonde du projet statutaire. Ils convaincront ceux qui ne le seraient déjà, que nous avons eu raison de nous opposer, de toutes nos forces, à une réforme qui tourne le dos aux valeurs de Service Public de l'Emploi. ■

Joseph Romand



## SIGNEZ LA PETITION INTERSYNDICALE

CGT - FO - SNAP/CFTC - SNU - SUD

**A vos stylos ! Que vous ayez pu faire grève ou non, faites connaître votre opinion sur ce sujet qui vous engage au moins pour la décennie prochaine !**

**C'est de vous qu'il s'agit.**

Réclamez-la à un militant syndical  
ou téléchargez-la sur le site  
<http://infostatut.snu.free.fr>

## 4<sup>e</sup> Contrat de Progrès

Le quatrième Contrat de Progrès fait l'objet de discussions secrètes dans les cénacles de Noisy-Le-Grand. Pour nous faire saliver, Michel Bernard a lâché une indication qui donne le frisson, lors du CCPN du 19 juin : « Le maître mot de ce document sera le concept d'EFFICIENCE. En conséquence l'ANPE sera désormais soumise à un double pilotage : un pilotage par les résultats et un pilotage par les coûts ». Après la « gouvernance » de J.-P. Raffarin, voilà l'« efficacité » de Michel Bernard ! Toujours soucieux de compléter la culture générale de ses lecteurs, et afin de les aider dans leur futur dossier de VAP, Mode d'Emploi décrypte ce langage abscons : l'efficacité, c'est l'efficacité au meilleur coût. Autrement dit, un conseiller efficace, c'est celui qui obtient de bons chiffres de sortie de son portefeuille de DE (pilotage par les résultats), en prescrivant des prestations conformement aux enveloppes budgétaires (pilotage par les coûts). Vous avez dit : Service Public ?

## À L'AGENCE

**Chèques Restaurants 2002  
OASIS fait des bulles,  
le personnel trinque !**

En 2002 le nouveau logiciel de gestion du personnel OASIS remplace GIPE qui ne sait pas gérer l'Euro. C'est à partir des données entrées dans ce système (listing des agents par unité; adresses des agences, c'est à dire des points de livraison; nombre de chèques à commander pour chaque agent) que l'ANPE passe commande des chèques restaurants à la SODEXHO. En saisissant ses frais de déplacement ou ses jours de congé, chaque agent alimente le compteur des chèques qui lui seront déduits de sa commande mensuelle.

Mais le système OASIS a été incapable de gérer ces informations pendant les 6 premiers mois de l'année 2002 ! L'ANPE, pour commander les chèques restaurants s'est trouvée dans l'obligation de reprendre les données de l'année précédente.

D'où toute une série de dysfonctionnements : non livraison à des agents qui avaient muté; livraison à des agents ne faisant plus partie de l'effectif (retraités, démissionnaires,...); non prise en compte des jours de mission ou d'absence, pourtant bien enregistrés par les agents.

L'ADASA, parce qu'elle assure la gestion financière des chèques restaurants, a rapidement constaté une forte distorsion entre les commandes 2002 et celles des années précédentes. Alertée, la Direction de l'ANPE a fait savoir en juin 2002 que tout était réglé et que les régularisations avaient été faites ou étaient en cours.

Stupéfaction : lors du dernier Conseil d'administration de l'ADASA, fin mai 2003, le représentant de l'Etablissement déclare qu'une étude était en cours pour apprécier le nombre de titres restaurants « indûment servis » aux agents.

Nombre d'entre nous avons perçu pendant quelques mois des titres restaurants « plein pot », c'est à dire sans que la DG tienne compte des informations que nous avons consciencieusement entrées dans OASIS. Et le « Contrôleur d'Etat » aurait mis en demeure la Direction de l'ANPE de « récupérer » auprès des agents concernés la part patronale des chèques restaurants servis à tort, suite aux dysfonctionnements d'OASIS.

A qui la faute ? Certainement pas aux agents qui ont régulièrement fournis les renseignements demandés par la hiérarchie.

C'est à la direction d'assumer ses responsabilités et ce n'est certes pas la non volonté d'augmenter la part patronale du chèque restaurant qui nous fera changer d'avis.

Daniel Bossard

**Une collègue meurt  
pendant son travail**

Une salariée du point d'accueil emploi de Guichen en Bretagne est morte, assassinée sur son lieu de travail.

Notre solidarité va vers sa famille, ses amis et les collègues.

Notre métier, qu'il s'exerce en agences ou en structures, comporte des risques que nous dénonçons régulièrement dans les instances internes à l'Etablissement ou auprès des pouvoirs publics. Les agents ANPE et les salarié(e)s des structures ayant reçu délégation de service public doivent pouvoir exercer leur métier en toute sécurité, avec sérénité et ne jamais se retrouver seul(e) sur leur lieu de travail.

Ici ce n'était pas le cas. La DG ne peut pas se défaire façon Ponce Pilate. On attend qu'elle prenne rapidement les mesures qui s'imposent. Répétons le, on travaille pour gagner sa vie pas pour la perdre.

# Les bonnes recettes de Dame OCDE

**Prendre la peine, dans ses lectures, de s'aventurer en territoire hostile, peut se révéler une activité des plus instructives. Lorsqu'on surmonte une répugnance instinctive on y découvre parfois de vraies perles. Le plus intéressant, bien sûr, on le trouve dans les textes qui ne nous sont en principe pas destinés.**

Extrait :  
"Cahier de politique  
économique" n°13  
(1996).  
La faisabilité politique  
de l'ajustement  
par Christian  
Morrison

Pour réduire le déficit budgétaire, une réduction très importante des investissements publics ou une diminution des dépenses de fonctionnement ne comportent pas de risque politique. Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population.

Un collègue nous a signalé une publication de l'OCDE qui est une petite merveille de cynisme. Regroupant 30 gouvernements de pays riches « attachés à la démocratie et l'économie de marché », l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, élabore et promeut des politiques économiques et sociales garantissant la libre circulation des capitaux et des services. Elle fait partie, au même titre que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international (FMI) de ces organisations internationales qui, sans réelle légitimité démocratique, exercent de fait un pouvoir souvent plus important que l'immense majorité des gouvernements nationaux.

**Minimiser le coût politique**

La publication qui nous occupe s'intitule « La faisabilité politique de l'ajustement ». Il s'agit d'un petit recueil de recettes à l'usage des gouvernants qui examine en une quarantaine de pages la façon de conduire des politiques économiques et sociales régressives, comme celles imposées par le FMI (politique monétaire restrictive, coupures brutales de l'investissement public, réduction des dépenses de fonctionnement, etc.) en minimisant les coûts politiques pour le pouvoir en place.

En ces temps de débat sur la énième réforme de l'éducation nationale la citation que nous reproduisons ci-dessus nous paraît particulièrement savoureuse, mais c'est l'ensemble du document qui foisonne de conseils de cette nature.

**Réduire les salaires  
ou augmenter les prix ?**

On y déplore d'emblée les risques engendrés par les processus de démocratisation des états autoritaires : « retour au laxisme : les subventions sont rétablies, les dépenses publiques progressent de nouveau, et la politique monétaire est assouplie. » La « réduction des salaires et de l'emploi dans l'administration et dans les entreprises parapubliques » est conseillée car moins dangereuse politiquement que la hausse des prix à la consommation : « elle suscite des grèves plutôt que des manifestations et elle touche les classes moyennes plutôt que les pauvres (il y a peu de fonctionnaires parmi les 40 pour cent les plus pauvres). »

L'auteur prévient cependant que la méthode n'est pas totalement exempte de risque. « En effet, il s'agit de secteurs où la proportion de salariés syndiqués est la plus élevée, où les salariés ne prennent pas de risque en faisant grève comme

dans le secteur privé et, enfin, où la grève peut être une arme très efficace » pour ajouter que « La grève des enseignants n'est pas, en tant que telle, une gêne pour le gouvernement mais elle est indirectement dangereuse [...] puisqu'elle libère la jeunesse pour manifester. » (!)

**Coaliser les gagnants contre  
les perdants**

L'astuce consiste à étaler les mesures dans le temps et à éviter les mesures globales afin de déjouer toute coalition de mécontentements. Ainsi « si l'on réduit les salaires des fonctionnaires, il faut les baisser dans tel secteur, les bloquer en valeur nominale dans un autre, et même les augmenter dans un secteur clé politiquement ». On doit « procéder avec habileté, en tirant parti de l'inflation, pour diminuer les salaires réels (les salaires nominaux restant stables), ou en faisant des concessions à certains fonctionnaires mais non à d'autres, afin d'éviter un front commun contre le gouvernement. »

Si l'on diminue les subventions, « il faut couper celles pour tels produits, mais maintenir en totalité celles pour d'autres produits. [...] si les ménages pauvres consomment seulement du sucre en poudre, on peut augmenter le prix du sucre en morceaux pourvu que l'on garde la subvention au sucre en poudre. » Il faut que « certains groupes d'intérêt en pâtissent, tandis que d'autres en bénéficient. Le gouvernement peut donc facilement organiser une coalition des gagnants pour s'appuyer sur elle contre celle des perdants. » Le reste de ce document édifiant est à l'avenant.

On connaît la formule : « Toute ressemblance, avec des faits ou des personnages, etc. » NE SAURAIT ÊTRE FORTUITE. ■

Alain Ottavi.

1 Cahier de politique économique n°13 (1996)  
La faisabilité politique de l'ajustement par Christian Morrison  
(<http://www.oecd.org/pdf/M00005000/M00005992.pdf>).

## À L'AGENCE

## LE SNU A MUTACMA DES PLUS POUR TOUS !

**Assurance auto  
et habitation : la DG dit...  
et le SNU agit !**

La DG nous demande de « ne pas ménager nos efforts, d'être mobiles... » avec nos autos... sans assumer les charges financières qui en découlent. Le SNU revendique la prise en charge des surcharges « assurance pour déplacements professionnels ». Pour prouver à la DG la faisabilité de cette prise en charge, l'Assemblée Générale d'octobre 2002, à notre initiative, a décidé que tous les agents actifs ou retraités pourraient bénéficier des contrats d'assurance auto et habitation en partenariat avec MACIFILIA, mutuelle d'assurance dès le 15 février 2003.

**Couverture par la mutuelle  
des enfants plus à charge**

Lorsque les enfants des mutualistes n'étaient plus à charge, ils perdaient le bénéfice de la mutuelle. Les délégués SNU à MUTACMA ont souhaité leur étendre la solidarité mutualiste.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2003, les enfants des adhérents Maladie-Chirurgie ou Incapacité-Invalidité peuvent bénéficier des avantages de MUTACMA grâce à une garantie adaptée à leur situation et à leurs revenus.

**Pour une mutuelle  
d'établissement**

Notre objectif est d'aller vers une mutuelle d'établissement à l'ANPE afin de garantir à moindre coût tous les agents contre les aléas de la maladie : des cotisations minorées par l'effet de groupe et défiscalisées ; une prise en charge des cotisations à 75 % par la DG ; des prestations améliorées.

La DG, en participant à la mutuelle d'établissement prendrait concrètement en compte l'amélioration de nos conditions de travail et notre santé.

N'hésitez pas à contacter vos élu(e)s SNU à MUTACMA au : 01 49 23 33 90 ■

# RAFFARIN ! SI TU SAVAIS...



© Philippe Sabater

**Jeudi 19 juin :** Nouvelle journée d'action sur les retraites, la décentralisation, les moyens des services publics. Certains commentateurs vont être heureux : l'«essoufflement» dont ils nous rebattent les oreilles depuis plus d'un mois est cette fois-ci bien réel. Eux, auront fait de leur mieux pour essayer de discréditer ce mouvement, évitant de se pencher sur ses raisons profondes au profit des habituels clichés sur les « usagers pris en otage », les fonctionnaires arc-boutés à leurs « privilèges » et les lycéens angoissés par un risque de report du Bac.

Pourtant, celles et ceux - salariés de l'Education Nationale en tête - qui ont lancé ce mouvement dès le mois de mars et l'ont animé ne quittent pas cette dernière manifestation d'avant l'été la tête basse. Ce qui apparaissait deux mois auparavant comme un conflit entre Luc Ferry et les enseignants est devenu jour après jour une confrontation entre le gouvernement et des millions de salariés et de citoyens sur le type de société que nous laisserons aux générations futures. Cette confrontation a fait descendre dans la rue des millions de jeunes, moins jeunes ou retraités, fiers et heureux de résister et de battre le pavé lors des multiples journées d'action.

Les slogans entendus dans les cortèges ne remettaient pas seulement en cause les projets gouvernementaux immédiats, ils exprimaient aussi l'aspiration à une société plus juste et solidaire où le citoyen ne serait plus soumis au bon plaisir de la Bourse et de quelques grands décideurs auto-proclamés. Aspiration dans laquelle beaucoup - sans pour autant entrer dans le conflit - se sont reconnus. L'une des réussites de ce mouvement a été de recueillir approbation et soutien de la population : minoritaires dans la rue, mais majoritaires par les idées exprimées (66 à 75% des Français ont « compris » et « soutenu » les revendications portées par les manifestants).

Ce mouvement a révélé le mépris du Premier Ministre pour cette France d'en bas « qui ne sait plus se lever tôt » pour aller au travail, l'accord profond qui le lie au baron Sellière qui clamait il y a quelques mois que « la récréation était finie » et qui continue de réclamer - entre autres choses - 45 annuités de cotisation pour une retraite complète ! Il a dévoilé également la vraie nature des ambitions gouvernementales, l'aspect « poupées gigognes » des multiples réformes en cours qui ont en commun la volonté d'installer en France un libéralisme pur

et dur en s'attaquant aux Services publics, en réduisant encore les droits des salariés, en les faisant produire plus pour des salaires moindres.

**Alors, direz-vous, pourquoi cette mobilisation a-t-elle pour l'instant raté les objectifs qu'elle affichait, pourquoi la grève générale interprofessionnelle n'a-t-elle pas eu lieu ?**

Les réponses - ou tentatives de réponse sont multiples : Les salariés des secteurs en action ont éprouvé des difficultés à marcher du même pas, certains considérant la question de la décentralisation prioritaire, d'autres les retraites, d'autres encore la question des moyens et de la pérennité du Service Public.

Certains secteurs, indirectement touchés par les projets Fillon-Raffarin, sont restés à distance, conservant leurs munitions pour les menaces directes dont ils feront l'objet dans quelques temps. D'autres ont tout simplement pensé qu'ils n'étaient pas concernés : pas concernés par la décentralisation, par les moyens du Service Public ni par les retraites puisque étant déjà à 40 ans de cotisation (on nous a tellement rabâché que l'enjeu était d'aligner les fonctionnaires sur les salariés du privé - équité oblige - que plus personne ne parlait de l'allongement à 42 ans, voire plus).

Si le droit de grève existe toujours sur le papier, il n'existe plus de fait dans nombre d'entreprises du privé ; pressions, menaces de licenciement font aussi bien qu'un texte de loi...

Ce gouvernement est un gouvernement de combat. Il a campé sur ses positions, jouant la carte du dogmatisme, parfois de la provocation, sans peut-être mesurer toutes les conséquences sociales et politiques d'une telle attitude. La détermination de certaines organisations syndicales, leur volonté réelle de faire face ont paru hésitantes (on ne pense pas bien sûr à la CFDT qui, elle, semble avoir définitivement choisi son camp !). Enfin - et ce n'est sans doute pas étranger à ce qui précède - l'absence d'alternative politique a pesé lourd durant cette période. Les déclarations

cacophoniques des représentants de l'ancienne majorité, leur incapacité à prendre toute initiative, leur absence tout court ont été remarquées.

**Et maintenant ?**

Un signe ne trompe pas : on évite de parader dans les sphères du pouvoir. Les grévistes et manifestants sont restés « désespérément » populaires, perçus comme porteurs de « l'intérêt général », d'idées généreuses et solidaires plus que d'intérêts corporatistes et égoïstes. Nos gouvernants, eux, ont fait figure de gens fermés au dialogue et peu soucieux de justice sociale. De plus, leur recul partiel face aux salariés de l'Education Nationale (retour dans le giron de l'Etat de plusieurs milliers de salariés, déblocage de crédits supplémentaires, retrait - certes provisoire - de la politique d'autonomisation des facultés) a démontré que le mur avait quelques lézardes.

Ce printemps ne sera pas sans suites. Les perspectives de démantèlement de notre protection sociale, de privatisation définitive d'EDF, la décentralisation sans moyens budgétaires de secteurs d'activité tels que l'insertion des jeunes, les baisses de crédits programmées des services publics, le quasi blocage des salaires, la tentative de mise en place du RMA sont autant de dossiers et de projets qui vont inévitablement remettre le feu aux poudres ! Reste à tout faire dans les semaines et les mois à venir pour que soient enfin réunies les conditions d'une défaite du gouvernement Raffarin et de ses alliés, qu'ils aient nom MEDEF ou CFDT ! ■

Eric Planchette

## Intermittents : suicide ou lutte pour la survie ?

La Convention d'Assurance Chômage instituant le PARE ne s'appliquait pas encore aux intermittents du spectacle. C'est fait depuis l'accord du 27 juin 2003 ! Le patronat aurait voulu les intégrer purement et simplement parmi les CDD car ce régime coûte trop cher : les prestations versées sont 8 fois plus élevées que les cotisations et le nombre de bénéficiaires a doublé ! Une fois de plus, l'accord signé par les mêmes partenaires sociaux (MEDEF, CFDT, CGC, CFTC) est présenté comme la seule façon de « sauver le régime » !

OUI, le statut d'intermittent est sauvé, à la grande satisfaction du Ministre de la Culture car cela lui permet un désengagement financier par le transfert à la solidarité nationale des dépenses incitatives au développement culturel qui lui incombe !

OUI, le statut d'intermittent est sauvé... mais à quel prix ? Diminution du temps imparti pour effectuer les 507 heures de travail permettant l'accès à ce statut spécifique (de 12 mois à 10 ou 10,5 mois) ; diminution de la durée des allocations (de 12 mois à 8 mois).

30% des intermittents actuels vont être exclus de ce statut, privés de revenu, empêchés d'exercer un métier qu'ils ont choisi malgré toutes les difficultés. Une fois encore, ce sont les plus précaires, les plus fragiles qui sont les plus touchés. MM. Fillon et Aillagon, ministres de M. Raffarin, aidés du MEDEF et de ses comparses, endossent la responsabilité du rejet dans la précarité et l'exclusion de tiers des intermittents pour faire l'économie d'une politique culturelle volontariste et novatrice !

Bernadette Le Corre

## UNEDIC : 850 000 chômeurs exclus de l'indemnisation

**E**n réorganisant les « filières », l'accord signé le 20 décembre dernier à l'Unedic par le MEDEF, la CFDT, la CGC, la CFTC. diminue considérablement la durée des droits à l'indemnisation chômage : 30 mois de droits deviennent 23, 45 mois deviennent 36, 60 mois deviennent 42, etc.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent à tous les chômeurs entrés dans le système après la signature de l'accord, mais aussi (sauf pour les plus de 50 ans) à ceux qui étaient déjà indemnisés et pour qui l'Unedic va recalculer les droits. Les chômeurs vont être convoqués par les Assedic à partir du 1<sup>er</sup> juillet pour apprendre la bonne nouvelle. Dans un premier temps l'Unedic avait estimé à environ 180 000 personnes le nombre de personnes qui seraient concernées. A présent

la Direction des études et statistiques de l'Unedic annonce que 613 000 à 850 000 allocataires vont voir leurs droits diminuer ou disparaître dès le premier janvier 2004.

Dès cette date, de 250 000 à 370 000 chômeurs n'auront plus aucun droit à l'assurance chômage. Ce sera également le cas pour 13 500 à 25 000 d'entre eux à la fin Janvier, 26 600 à 39 000 fin février, 25 500 à 32 400 fin mars et ainsi de suite. Un allocataire qui avait ouvert 30 mois de droits à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, n'a plus droit qu'à 23 mois. Le 1<sup>er</sup> janvier 2004 il en aura utilisé 24 : il se retrouvera donc sans indemnités !

Pour tous ceux et celles qui vont ainsi se voir spolie, il ne restera que les minima sociaux inférieurs au seuil de pauvreté tels que l'ASS (400 euros) ou le RMI (356 euros hors forfait logement) : et à

condition d'y avoir droit puisque l'accès est lié aux ressources du foyer. Beaucoup n'auront rien. L'objectif officiel du Pare était d'indemniser moins de chômeurs par un « retour rapide à l'emploi ». Les licenciements massifs qui se sont succédés en 2001 et 2002 n'ont pas permis ce scénario. Pour un tiers des indemnisés, c'est maintenant tout simplement la perte de toute indemnité. Nul doute par ailleurs que cette nouvelle disposition va contribuer à rendre plus serein le climat dans les unités et améliorer les conditions de travail de nos collègues !

Le SNU-ANPE a adressé une lettre ouverte aux signataires de la convention dénonçant cette situation et leur enjoignant de respecter les droits fondamentaux à un emploi convenable et à un revenu décent pour tous. ■



## Un livre pour tout savoir sur l'Irak...

Dix semaines après la chute du régime de Saddam Hussein (dont se réjouissent les Irakiens tout en manifestant leur refus du protectorat colonial que les chars ont amené en prime) voici un livre pour approcher la réalité complexe - historique, sociologique, géographique, religieuse et politique - de ce pays. C'est passionnant et ça se lit très bien sans être un polar... quoique parfois on pourrait le croire !

### La question irakienne

Ce livre est un véritable travail scientifique sans l'ennui. Son auteur, chercheur au CNRS, est spécialiste de l'histoire contemporaine de l'Irak.

Lors du Traité de Versailles (1919) l'Irak, province de l'Empire Ottoman en décomposition, tombe dans l'escarcelle de l'Empire Britannique soucieux de contrôler la route des Indes. Les Anglais mettront trois ans pour occuper Bagdad. Ils se glissent pragmatiquement dans les chausses des Turcs en partageant le pouvoir avec la minorité sunnite dont ils font l'encadrement militaire pour venir à bout de la majorité Chiite du sud et des Kurdes. Beaucoup de morts et beaucoup de charniers au crédit des Britanniques qui « nomment » un roi croupion. Un sunnite bien sur. Les champs de pétrole découverts dans les années vingt vont faire le reste.

Ce livre raconte toute cette histoire et la suite, avec la chute plus que violente du roi et les diverses secousses (Kassem, Aref, etc.) jusqu'à la constitution du parti Baas et l'arrivée au pouvoir de Saddam. Il décrit la réalité sociologique des tribus et la diversité des ethnies qui coexistent dans ce qui constitue néanmoins une nation : Chiites, Sunnites, Kurdes, Chrétiens, Syro-Chaldéens, Turcophones, etc.. Ce pays de 28 millions d'habitants aux énormes ressources pétrolières et minières est arrosé par deux grands fleuves qui permettent une agriculture florissante, si rare au Moyen Orient.

C'est aussi le berceau de l'Islam du califat des Abbassides du célèbre et raffiné Haroun al-Rachid des Mille et Une Nuits et du Chiisme à partir du martyr d'Hussein, petit fils du prophète. Un pays presque aussi important que l'Égypte et si différent. L'auteur passe en revue avec une érudition impressionnante toute cette histoire moderne et toutes les données de la question, ses rapports avec ses voisins (Iran, Turquie, Arabie saoudite) et l'histoire complexe de Saddam.

Un livre riche en informations et passionnant avec des éléments chronologiques, des cartes, des bibliographies et des index qui permettent de s'y retrouver. Un livre si vous voulez de l'information au-delà de la télé et de la radio. Réellement passionnant.

(1) La question irakienne de Pierre-Jean Luisard, Fayard



### Les Notes de la Fondation Copernic « Pour un Grenelle de l'Unedic »

Pourquoi l'Unedic est-elle en déficit ? Est-ce, une fois de plus aux chômeurs d'en payer le prix ? Les entreprises n'ont-elles pas engrangé des profits inraisonnables ? N'ont-elles aucune responsabilité sociale concernant l'état de l'emploi ?

Il n'y a concernant l'Unedic aucune information publique soumise à contradiction, aucune transparence des comptes et dépenses. C'est avec cette culture du secret et de la dissimulation que la Fondation Copernic veut rompre, en réclamant la transparence des comptes et des débats.

Ce petit livre milite pour un « Grenelle de l'Unedic », une négociation d'ampleur qui réunirait toutes les parties concernées, appuyée par un rapport de forces significatif. Les auteurs mettent en débat des propositions pour une nouvelle Sécurité économique et sociale profondément démocratisée garantissant de nouveaux droits qu'il s'agit désormais d'inventer.

Editions Syllepse - 7 €. Vous pouvez passer commande auprès du SNU-ANPE.

# ASSURANCE MALADIE RETOUR VERS LE 19<sup>e</sup> SIECLE ?

**Après les retraites, le gouvernement continue le saccage méthodique de notre système de protection sociale en s'attaquant à l'Assurance Maladie. Rendez-vous est pris pour septembre !**

**Pour résorber le fameux « trou de la Sécu », le gouvernement s'oriente vers la privatisation et la création d'une Sécurité Sociale « à trois vitesses ». En attendant, pour nous donner un aperçu, il a d'ores et déjà annoncé une série de mesures dont l'objectif est de diminuer les dépenses de la Sécurité Sociale (dans le but de réduire le budget de l'Etat, Maastricht oblige !) au détriment des assurés sociaux.**

### Un peu d'histoire

C'est au XIX<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent les sociétés de secours mutuel (ancêtres de nos mutuelles) et le premier système d'aide sociale. Les premières tentatives de création d'une Sécurité Sociale remontent au début du XX<sup>e</sup> siècle, mais il faudra attendre 1945 pour que se mette progressivement en place un véritable système de protection sociale répondant à trois grands principes assurant une meilleure solidarité :

- unité de la Sécurité Sociale
- généralisation à l'ensemble de la population
- extension des risques couverts.

La touche finale a été apportée en 1999 avec la création de la Couverture Maladie Universelle (CMU), permettant à tous de bénéficier d'une protection contre les aléas de la vie.

Le Financement de cette protection sociale, repose essentiellement sur les cotisations sociales (patronales et salariales) auxquelles s'ajoutent la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution sociale de solidarité à la charge des entreprises et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

### Présentation de la Sécurité Sociale

La Sécurité Sociale comprend 4 branches :

- La CNAF chargée de verser les différentes prestations familiales,
- La CNAM (Assurance Maladie) prenant en charge les frais de santé et le versement d'indemnités journalières, et les Accidents de travail et maladies professionnelles,
- La CNAV, gérant les retraites,
- L'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale, chargée du recouvrement des cotisations (ACOSS)

Allongement de la durée de la vie, progrès médicaux et dégradation des conditions de travail entraînent un accroissement des dépenses de la branche retraite et de la branche Assurance Maladie. Si les retraites font pour le moment l'actualité, le gouvernement n'en a pas oublié pour autant l'Assurance Maladie.

### Privatiser et créer une Sécu à plusieurs vitesses

Le gouvernement prépare la privatisation de la Sécu grâce à une « couverture maladie généralisée » assurée à la fois par la « Sécu » et une « assurance-maladie complémentaire de base ». Ce deuxième étage, facultatif, serait en partie financé par l'Etat à travers un « chèque santé » dégressif

suivant les revenus des assurés (environ 8% des Français n'ont pas de complémentaire santé). Un troisième étage, facultatif lui aussi, serait prévu pour rembourser tout ce qui ne sera pas pris en compte par les premiers étages. Ce nouveau désengagement de la Sécurité Sociale permet à l'Etat d'alléger les déficits publics tout en transférant une part plus importante des dépenses de santé sur le privé et le budget des assurés. Et tant pis pour ceux qui seront de plus en plus nombreux à ne pas pouvoir « s'offrir le luxe » (sic !) d'aller chez le médecin ou chez le pharmacien !

### Premier aperçu : Baisse des remboursements de 617 médicaments

617 médicaments vont voir leur remboursement passer de 65% (vignette blanche) à 35%, en raison de leur « soi-disant » inefficacité médicale. Parmi eux figurent des spécialités très fréquemment prescrites (antihistaminiques, veinotoniques, etc.). L'examen de la liste de ces 617 médicaments laisse apparaître nombre de curiosités : certains sont déremboursés mais pas d'autres concernant exactement la même pathologie. Pourquoi ? Mystère ! D'autres, parmi les plus anciens, donc les mieux connus, donc les moins dangereux, sont déremboursés uniquement sous certaines formes. Pourquoi ? Mystère ! De plus, cette liste ne comporte aucune référence scientifique justifiant ces mesures. Par ailleurs, ces médicaments étant anciens et peu coûteux, on peut s'interroger sur la réalité des économies ainsi réalisées. D'autant que M. MATTEI vient d'autoriser les fabricants à commercialiser plus vite des produits récents dont ils fixeront eux-mêmes

le prix ! Et s'il s'agissait tout simplement de soutenir l'industrie pharmaceutique au frais des assurés plutôt que d'assainir les comptes de la Sécurité Sociale ou d'améliorer l'accès au soin ?... Soyons clairs : soit un médicament est efficace, soit il ne l'est pas. Si un médicament n'est pas efficace, il ne doit pas être vendu. Point !

Et si l'industrie pharmaceutique est en crise, il faut chercher des solutions ailleurs que dans le portemonnaie des assurés sociaux qui pourront ou ne pourront plus payer !

Les pouvoirs publics assurent que ce transfert ne coûtera rien aux assurés : les mutuelles rembourseront la différence (tant pis pour les 8% qui n'ont pas de mutuelle !). Pourtant ces mesures, en reportant sur les mutuelles la charge des remboursements, auront un impact important sur les cotisations mutualistes. Les mutuelles n'auront que deux solutions : ne pas prendre en charge ce nouveau désengagement ou augmenter les cotisations de façon conséquente. Rappelons que les mutuelles sont à la charge des assurés et que dans de nombreux cas, les employeurs ne participent pas au financement des cotisations. Il s'agit ainsi de transférer sur les mutualistes une part importante des dépenses de santé.

Le degré de civilisation d'une nation se mesure aussi à son niveau de protection sociale. La part des richesses nationales qu'il faut y consacrer doit faire l'objet d'un débat national. Entre la solidarité et le retour au libéralisme sauvage du XIX<sup>e</sup> siècle, il y a un véritable choix de société qui ne doit pas être occulté et qui mérite notre engagement. ■

Magda BIGAUD





# 1, 2 et 3 juin 2003 G8 ILLÉGAL!

## Ils sont huit et nous sommes des milliards

### Ils sont huit...

Depuis 1975, chaque année, les chefs d'Etat et de gouvernements des pays les plus riches du monde se réunissent pour discuter entre eux des différences politiques mises en œuvre ensuite par les institutions internationales (FMI, Banque mondiale, OMC, ONU...).

La mondialisation qu'ils défendent est celle des multinationales et des systèmes financiers, qui n'aboutit qu'à la misère et l'oppression des peuples des pays les plus pauvres. Mais ces dispositions ne touchent pas que les populations des pays du Sud. Nous aussi, citoyens des pays riches, subissons de plein fouet les choix qui les guident : libéralisation de tous les secteurs de l'économie et marchandisation des services publics entraînant licenciements massifs, hausse du chômage, précarité et augmentation des inégalités sociales. Toute cette liste de misère engendre la peur et participe au



développement d'une aile d'extrême droite. Et face à la contestation grandissante et à la crise sociale qui se développe, la seule réponse développée par la classe politique est sécuritaire.

### ... nous sommes des milliards.

De Seattle à Florence en passant par Gênes et Porto Alegre, le mouvement altermondialiste fait émerger l'idée et l'espoir qu'un autre monde est possible ! Divers et pourtant solidaires, les militants font entendre leur voix de plus en plus fort en se posant comme « résistants » au libéralisme et, depuis Florence (novembre 2002), contre la guerre de manière générale.

Ils ont décrété ce G8 illégal car même si les dirigeants de ces 8 pays ont été élus démocratiquement pour gouverner leur pays, ils ne le sont pas pour gouverner le monde !!!

C'est pourquoi, le mouvement altermondialiste avait décidé de tenir son contre sommet à côté d'Evian, avec divers forum, ateliers, conférences autour de la solidarité entre les peuples du Nord/Sud (annulation de la dette !), le respect de l'environnement, les politiques de santé, l'égalité hommes-femmes... Plusieurs champs s'étaient transformés en camping géant mais autogérés par les militants et si la journée était consacrée à la réflexion et à l'échange on ne peut pas oublier les soirées festives qui se sont enchaînées !

### 1<sup>er</sup> juin :

#### la manifestation

Les médias ont retransmis dans leur grande majorité des images de manifestants prêts à tout casser (c'est l'action spectaculaire qui fait « vendre » !). Ils ont souvent oublié de parler des 100 000 personnes qui ont manifesté tout à fait pacifiquement. Trois lieux avaient été choisis pour la tenue de ce contre-sommet : Genève, Annemasse et Lausanne. Les manifestations du dimanche 1<sup>er</sup> juin ont donc convergé naturellement vers

la frontière franco-suisse. La chaleur était au rendez-vous mais la population, tant du côté français que suisse, a su montrer son adhésion en distribuant de l'eau sous diverses formes (jet d'eau, bouteilles...). C'est réellement une ambiance « bon enfant » qui a dominé la manifestation. Chacun se posant alors la question : « mais combien sommes-nous ? ».

Pour certains la déception a été présente puisque l'objectif annoncé d'un million de manifestants n'a pas été atteint. Le contexte français autour des mobilisations sur les retraites explique pour une large part



cette moindre participation. Dans le cortège il n'était d'ailleurs pas rare de d'entendre des slogans sur ce thème et en particulier pour « la grève générale ».

Les militants se sont donnés rendez-vous au prochain Forum Social Européen de Saint Denis (Près de Paris) du 12 au 16 novembre prochain. Le SNU y sera présent et d'ores et déjà vous invite à retenir ces dates comme prochaine mobilisation européenne. ■

Sabine Landrevie.

## Le gouvernement s'en prend aussi au RMI

**E**n plein conflit sur les retraites et la décentralisation dans l'Education Nationale, le Gouvernement soumet au Parlement un projet de loi portant « décentralisation du RMI et création d'un Revenu Minimum d'Activité » (RMA). Saluons sa cohérence : aucun domaine n'échappe au laminage des garanties collectives, en particulier celles de la protection sociale.

Les lois de 1988 et de 1998 ont fait du RMI un droit, attribué en fonction du niveau de ressources, qui lie prestation et contrat d'insertion. Le dispositif n'est pas sans limites. Comment vivre avec 411 euros par mois (617 euros pour un couple) ? Pourquoi les moins de 25 ans, en sont-ils toujours exclus ? Pourquoi attribuer le RMI aux ménages au lieu d'en faire un droit individuel ? L'irruption de la « contractualisation » (une prestation contre un projet) a été le prélude à un mode de relations qui s'est étendu avec le PARE. Le RMI, au fil des régressions de l'assurance chômage est, de fait, le troisième pilier de l'indemnisation à côté des Assedic et de l'ASS.

### Les élus auront « leurs pauvres »

Le RMA marque un pas supplémentaire dans « l'activation des dépenses passives » prônée par la Commission européenne : obligation d'un travail en « contrepartie » d'une allocation et adaptation « à tout prix » de la main d'œuvre aux besoins

immédiats des employeurs et à leurs conditions. Actuellement il revient aux commissions locales d'insertion de suivre les contrats d'insertion et le versement du RMI. Si la loi passe, ce seront les présidents des conseils généraux qui piloteront le dispositif. Ils valideront ou non les contrats, décideront seuls des radiations, surveilleront les conditions de versement de l'allocation et décideront de la composition des CLI. Au nom de « leur savoir-faire reconnu qui doit aujourd'hui être valorisé », indique le texte ! Quel savoir-faire en effet : à l'heure actuelle, les crédits pour l'insertion confiés aux départements, ne sont même pas entièrement dépensés ! On pressent de quels risques de clientélisme ce transfert de compétences est porteur. D'autant que des délégations de mise en œuvre pourront être confiées aux maires. L'aide sociale sera réservée aux « bons pauvres », évalués comme tels par les notables locaux. Sans contrôle extérieur, en tout arbitraire. Les élus auront ainsi « leurs pauvres », comme au XIX<sup>e</sup> siècle les nobles ou les industriels philanthropes avaient « leurs indigents ».

### Suspects d'oisiveté ou d'indolence

Pour les libéraux – mais la gauche gouvernementale n'avait pas échappé à ce moralisme accusateur – les chômeurs demeurent toujours suspects : d'oisiveté, d'indolence. Suspects de « profiter ». Le gouvernement veut inscrire un peu plus dans la loi cette défiance en « proposant »

– il ne s'agit pas d'imposer nous dit-on – aux RMistes, un « contrat insertion-revenu minimum d'activité ». Après deux ans de RMI, voire moins suite au vote du Sénat, les RMistes pourraient de la sorte décrocher des contrats à mi-temps, dans tout type d'entreprise, pour la moitié du SMIC quel que soit le taux de salaire normalement pratiqué pour le poste occupé. Qui pourra vivre avec un tel salaire, d'autant que la loi interdit d'occuper en même temps un autre emploi ? Aujourd'hui un RMiste qui reprend un travail peut, de façon dégressive dans le temps, cumuler tout ou partie de son allocation avec le salaire qu'ils perçoit. Le RMaste, lui, gagnera en contrepartie de son travail moins de 2 euros de l'heure de plus que sa seule allocation. Dans ces conditions, quel chômeur optera, sans contraintes institutionnelles, pour le RMA ?

### Renforcement de la précarité et du contrôle social

Un tel projet abaissera encore le « coût du travail » pour les entreprises et accentuera les difficultés de vie des intéressés. Il renforcera la précarité et le contrôle social des précaires et rendra encore un peu moins « humain » le travail d'insertion. Comme tous les dispositifs d'emplois aidés, il fera disparaître des statistiques une partie des demandeurs d'emploi. Si l'on ajoute que pour valider deux trimestres de droit à la retraite il faudra avoir travaillé une année, on mesure à quel point

ce projet est porteur de progrès social ! Il faudrait 80 ans de ce régime pour obtenir une retraite à taux plein.

L'employeur touchera une aide d'un montant égal au RMI. Il sera exonéré des cotisations sociales afférentes aux bas salaires, les charges n'étant d'ailleurs versées que sur la partie du salaire comprise entre le montant du RMI et le salaire distribué ! On imagine l'effet d'aubaine pour les entreprises, qui pourront employer des salariés à temps partiel pour un coût de 3,40 à 2,70 euros de l'heure, soit 15 à 35% du prix normal de l'heure de travail. Il est en principe interdit de licencier pour embaucher en RMA mais qui vérifiera ? L'effet de substitution jouera immédiatement sur les CDD, les intérimaires, les contrats saisonniers, c'est-à-dire sur les types d'emploi que les RMistes occupent aujourd'hui en priorité. Et, participant au contrôle, c'est l'employeur qui adressera trimestriellement au référent de l'allocation-salarié l'attestation d'activité qui tiendra lieu de contrat d'insertion.

Le Gouvernement risque de tenter le passage à l'Assemblée Nationale dès Juillet. Le SNU-ANPE participe au collectif d'organisations qui veulent le retrait de ce projet porteur de précarisation accrue et de maintien dans la pauvreté. Une pétition est disponible : signez-la et faites-la signer ! ■

Claire Villiers

## Apaisement musclé

**On croit rêver !** Dimanche 22 juin à 5 h 30 du matin, 80 gendarmes munis de gilet pare-balles et de mitraillettes, appuyés par des blindés, fracassent la porte de José Bové et transportent celui-ci en hélicoptère, menottes aux poignets, vers la prison de Villeneuve-lès-Maguelone. Tel un tueur en série ou un terroriste international ! De nombreuses organisations syndicales (jusqu'à la FNSEA !), associatives et politiques ont dénoncé les conditions de cette interpellation et de cette incarcération.

Le cas du porte-parole de la Confédération Paysanne est sans doute le plus emblématique de ce que nombre de commentateurs désignent à juste titre comme une « criminalisation de l'action syndicale et sociale ». Il n'est hélas pas le seul ! En l'espace d'une semaine, ou guère plus, les exemples de recours à la manière forte se sont multipliés : évacuation musclée à l'aube de la Maison des Ensembles ; condamnation à Bobigny pour « délit de solidarité » dans le cas du vol Paris-Bamako ; expulsion ultrarapide des « sans » de l'ambassade de Somalie ; poursuite de militants à l'issue de la manifestation sur les retraites ; renvoi en correctionnelle de l'ancien président de l'association Techno+, accusé de « présentation sous un jour favorable de produits stupéfiants » pour avoir diffusé des brochures de prévention rédigées en partenariat... avec le ministère de la Santé ; deux militants du Collectif de soutien d'urgence aux réfugiés de Calais passibles de dix ans de prison et 760 000 euros d'amende pour avoir hébergé des migrants sans abri depuis la fermeture du centre de la Croix-Rouge de Sangatte ; six syndicalistes CGT arrêtés et condamnés en « comparution immédiate » pour des faits survenus il y a plus d'un an dans la lutte contre la fermeture de l'imprimerie SCIA.

On pourrait ajouter à cette litanie l'ordre donné de retraits de salaire immédiats pour jours de grève. On n'en finirait pas d'énumérer les exemples de l'esprit d'« apaisement social » dont se targuait ce bon M. Raffarin dans son interview au Monde.

Les fanfaronnades de Sarkozy à la télévision ne sont pas seulement l'auto-promotion d'un ministre ambitieux. Peut être pour mieux masquer ses échecs en matière de croissance ou d'emploi, c'est bien l'ensemble du gouvernement Raffarin qui manifeste clairement, pour reprendre les mots de Michel Tubiana, président de la Ligue des droits de l'homme, sa « volonté d'affirmer un ordre social autoritaire et de la faire respecter »<sup>1</sup>. Il est bien secondé en cela par une partie non négligeable de l'appareil judiciaire où les appels à la tolérance zéro contre les « protestataires » trouvent un écho qui va de pair avec une naturelle mansuétude à l'égard des grands délinquants de la finance ou de la corruption.

Que le Président de la République décide ou non de « grâcier » José Bové à l'occasion du 14 juillet n'y changera strictement rien sur le fond, on l'avait compris.

A.O.

<sup>1</sup> Libération, mardi 24 juin 2003



© Samuel Laforge

# BERNADETTE

**L'agriculture mène à tout surtout quand on la quitte. Naître dans une petite ferme normande n'empêche pas de devenir une syndicaliste toujours solidaire de ses collègues et toujours prête à « sortir de la tranchée ». Connue et reconnue dans sa région et toujours disponible.**

**E**n Basse Normandie notre bien aimé syndicat réalise aux élections professionnelles (ou à l'ADASA) des résultats impressionnants (63 %). Pas encore des scores soviétiques mais on est sur la route. L'animatrice de cette région, c'est Bernadette Biniakounou.

### Sur tous les fronts

Animatrice c'est peu dire, car elle est sur tous les fronts. Elle est tellement connue dans la région qu'on l'appelle parfois Madame le Syndicat ; mais elle préfère Bernadette.

Lorsque quelqu'un a besoin d'un coup de main, d'un tuyau, d'une défense, elle est toujours présente et disponible, même si parfois elle délèguerait volontiers un peu ses multiples activités militantes et solidaires.

La solidarité, elle est tombée dedans quand elle était petite fille. Dans la toute petite ferme familiale du bocage - 12 hectares - la vie était particulièrement rude. La solidarité à la campagne, c'est surtout se rassembler pour effectuer collectivement les travaux les plus durs. C'est le début des coopératives pour la mécanisation, seul et unique moyen de s'équiper un peu.

### La vie rurale ce n'est pas ce qu'on croit

On a du mal aujourd'hui à s'imaginer ce qu'était la vie agricole dans les années quarante et cinquante dans le bocage normand, lorsqu'on n'était pas propriétaire. Un peu d'élevage et un peu de polyculture ; très peu de mécanisation, donc de rendement et beaucoup de bouches à nourrir. La guerre y fut dure pour les parents de Bernadette mais il y avait toujours une place pour abriter les réfugiés. Pas question de rendre le moindre service à l'occupant.

Il ne fallait pas se plaindre ni être malade car le médecin ne venait que très rarement dans cette campagne. En fait, et jusqu'en 1956, il ne venait que pour les naissances ou les maladies graves. L'aînée de six enfants a très tôt connu le travail, davantage que les divertissements des gamines de son âge.

En Normandie, pour une jeune fille de la campagne, la JAC (Jeunesse Agricole Chrétienne) est presque

un passage obligé. Elle y retrouve des jeunes ayant les mêmes préoccupations qu'elle. C'est quasiment le seul moyen pour sortir un peu de la ferme. Elle connut aussi l'expérience « enthousiasmante » de l'emploi de « bonne » dans une famille de petits nobles qui l'emmenent à quatorze ans passer l'été à Paris. À peine payée, ménage, pas d'horaires (c'est à dire beaucoup), service, mépris, silence obligatoire et se contenter des restes pour les repas. De quoi écœurer définitivement une adolescente et lui faire comprendre la réalité sociale ! Elle se souvient encore de cet isolement, de cet enfer parisien !

### La chance se présente...

La chance se présente sous la forme d'une formation professionnelle - BTS d'enseignante en milieu rural - à Rennes dans une école privée (et bien sûr catholique, pour la famille) à la discipline de fer mais qui semblait pourtant ouvrir le monde. L'été il fallait travailler, mais en centre de vacances plutôt que comme bonne ou à la ferme.

A 20 ans avec un BTS d'enseignante en milieu rural elle sera formatrice dans les Maisons Familiales Rurales où le système pédagogique vise la promotion sociale des jeunes et le développement du milieu rural.

Tout de suite elle se syndique. Cela lui semble aussi naturel que boire et manger. Elle n'a pas changé de point de vue même si elle a changé de syndicat.

Mariage en 71. Elle commence un « tour de France » de huit ans en suivant son époux en Alsace, en Allemagne, à Rennes à Nantes, travaille en centre de réadaptation, en usine, en hypermarché et mécanicienne dans un garage, etc. Et toujours syndiquée.

### Retour en Normandie et entrée à l'Agence

Retour en Normandie avec deux enfants en 1979 et concours de l'ANPE qu'elle intègre à Argentan en 1983 comme prospecteur placier. Elle se syndique aussitôt à la CFDT et sera élue en CPR à la fin de l'année. Depuis, elle n'a cessé d'être une syndicaliste active : au CCPR, en CPN durant deux mandats et depuis peu au CNHSC. Elle s'implique

aussi dans le travail de la mutuelle pour la région et bien sûr dans l'ADASA. En 89 elle devient secrétaire régionale.

Quand elle siège en CCPR elle ne s'en laisse pas conter par les DRA. Au point que l'un deux (le mémorable M. De Hurtevent, de passage pendant six mois en Basse Normandie) n'en revient pas et s'exclame, aussi excédé qu'admiratif : « Madame, je n'ai jamais vu quelqu'un d'aussi têtu que vous ! ». Un compliment venant de la bouche d'un DRA connaisseur... et entêté.

### Il faut parfois se fâcher...

Elle sait aussi se fâcher tout rouge, avec raison. Une collègue décide sur la route en venant au travail... et l'agence locale continue à tourner comme si rien n'était arrivé, le Dale ne trouvant pas de raisons « évidentes » de fermer la boutique pendant l'enterrement malgré les demandes des agents. Très choquée par cet incroyable manquement à la plus évidente humanité Bernadette réagit « fort » auprès de la DRA et fait fermer l'agence pour permettre aux collègues de suivre les obsèques. Quand arrive le Pare et que le syndicat décide de quitter la CFDT, la section de Basse Normandie rejoint à l'unanimité le SNU.

Il y a aussi une vie hors de l'Agence et Bernadette est très connue dans sa ville - Hérouville Saint Clair - dans la banlieue de Caen. Elle est de tous les combats, tant pour l'écologie (on est très proche de La Hague et de son centre de retraitement des déchets nucléaires) que contre la mondialisation libérale, avec l'association ATTAC, par exemple lorsque George Bush vient passer quelques heures dans la région. Elle participe aux diverses bagarres qui se présentent dès qu'il devient utile de faire vivre la solidarité. Et chacun sait que c'est très souvent utile... quand ce n'est pas indispensable. Les sujets ne manquent pas hélas !

Et n'allez pas croire que Bernadette est trop sérieuse. Il suffit de connaître ses grands éclats de rire communicatifs. Bernadette elle est très chouette. ■

Samuel Laforge

## SOLIDARITE ALGERIE

Après le violent tremblement de terre qui a secoué l'Algérie, frappant plus particulièrement Alger et les villes situées à l'est de la capitale, telles que Boumerdès, Thénia, Zemmouri et Rouiba (plus de deux mille deux cents morts et au moins un millier de blessés), la FSU s'est immédiatement adressée au syndicat des enseignants algériens pour exprimer sa solidarité. Elle adresse un don pour l'aide aux victimes et transmettra les dons qui lui parviendront. Envoyer vos chèques à FSU - 3/5 rue de Metz - 75010 Paris (préciser au dos « Solidarité Algérie »)

« Modes d'Emplois » est édité par le Syndicat National Unitaire de l'ANPE, 43/45 rue de Javel, Paris XV. SNU ANPE : <http://snu.anpe.free.fr>

■ Directeur de la publication : Éric Almagro  
■ Rédacteur en chef et secrétaire de rédaction : Alain Ottavi et Samuel Laforge ■ Comité de rédaction : Sabine Landrier, Claire Villiers, Anne-Pascale Gonny, Sabine Crouzet, Éric Planchette, Éric Almagro, Noël Daucé, Alain Ottavi, Philippe Sabater, Claude Kowal, Pierre Yves Hugot ■ Conception graphique : Thierry Palau  
■ Réalisation : Yann Lobry ■ Illustrations : Michèle Le Bas ■ Imprimé par ROTOGRAFIE, 2, rue Richard Lenoir - 93 100 Montreuil. ■ N° ISSN : 1631-7777. N° CPPAP : 0907 S 06221. Abonnement : quatre numéros par an, 6€